



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 OCTOBRE 2011

Présent-e-s :

M. Richard JEANMONOD, Président

M. Francisco VALENTIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Martine DJOUNGONG, Sarah GIRARD, Geneviève GUINAND MAITRE, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Robert CHAL, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Antonio GAMBENZA, Eric GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Xavier MAGNIN, Alain MARTIGNONI, Philippe ROCHETIN, Patrick RUFFIEUX et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé :

M. Philippe LÜSCHER

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**

- a) Aménagement et environnement du 26 septembre
- b) Social, famille, jeunesse et emploi du 29 septembre
- c) Bâtiments énergie et emplacements communaux du 3 octobre
- d) Sport du 6 octobre
- e) Sécurité et mobilité du 10 octobre
- f) Culture et loisirs du 10 octobre
- g) Petite enfance et écoles du 13 octobre
- h) Finances et communication du 17 octobre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération :

- a) D 131-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand-Voiret, 1^{ère} étape de construction
- b) D 07-2011 R : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B
- c) D 10-2011 R : Octroi d'une dérogation au rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88

B. Proposition :

- a) Pr 01-2011 : Désignation des président-e-s et des vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2012

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions :

- a) M 01-2011 P : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises
- b) M 02-2011 P : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Richard Jeanmonod, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 20H05 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participants. Il excuse l'absence de M. Lüscher, relève que le nombre des votants est de 23 personnes et que la majorité est donc de 12 voix.

M. Chal demande à s'exprimer en début de séance pour remercier celles et ceux qui lui ont adressé de gentils messages lors de son récent séjour à l'hôpital. Il se dit très touché par ces attentions et annonce que ses soucis de santé sont à présent résolus.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 22 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du jour suivant l'affichage, soit en principe le 26 octobre 2011 et qu'il s'achèvera le 25 novembre 2011.

2.2. Changement au sein de la commission des finances

Le Président informe d'un changement au sein de la commission des finances. M. Gambuzza y remplacera dorénavant M. Philippe Lüscher, et ce, de façon permanente.

2.3. Invitation au 13^{ème} Festival Hip Hop de la ville d'Onex

Le Président fait part d'une invitation reçue de la ville d'Onex, laquelle convie le Conseil municipal à venir fêter les 13 ans de son Festival Hip Hop, le vendredi 4 novembre 2011 au Café communautaire, dès 19H00. Un concert sera également donné le samedi 12 novembre 2011 de 17H00 à 22H30, à la salle communale. Les conseillers municipaux trouveront de plus amples informations sous les sites www.onex.ch ou www.communikaction.com.

En l'absence d'autres communications, **le Président** cède la parole à Mme le Maire, pour les communications du Conseil administratif.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Festival Hip Hop

Mme Arnold complète l'annonce du Président quant aux deux invitations reçues de la ville d'Onex dans le cadre du festival Hip Hop. Elle rappelle, pour les nouveaux conseillers, que ce festival se déroule dans le cadre d'un tournus. L'année passée, il a eu lieu à Plan-les-Ouates, l'année prochaine, il se déroulera à Lancy et en 2013, il sera organisé par la ville de Carouge.

3.2. Voyage du personnel de l'administration communale

Mme Arnold rappelle que le voyage du personnel de l'administration communale s'est déroulé à Neuchâtel le week-end des 7 et 8 octobre 2011, en présence du Conseil administratif in corpore. Septante-deux personnes y ont participé, ce qui est une belle performance. Malgré le temps maussade, cette sortie a créé énormément de liens et a été fort appréciée.

3.3. Projet du Marais

Mme Arnold informe avoir rencontré, le 11 octobre dernier, le groupe d'habitants travaillant sur le projet du Marais. Elle a ainsi pu leur faire un point de situation et leur expliquer que le démarrage du projet allait prendre un peu plus de temps. Cette séance, en finalité, s'est avérée positive ; les membres de ce groupe ont pu s'exprimer et la Commune a pu présenter l'orientation de la transformation du Marais. Mme Arnold aura évidemment l'occasion de revenir sur ce sujet en séance de commission spécialisée.

3.4. Comité de pilotage

Mme Arnold informe que le comité de pilotage de la reprise a également eu lieu le 11 octobre dernier. Il a notamment été décidé que, régulièrement, les conseillers municipaux recevront un retour de la part des représentants du Conseil municipal au sein de ce comité pour faire le point de situation sur les décisions prises et les orientations choisies.

3.5. Visite de l'entreprise Fasteris

Mme Arnold rappelle que la visite de l'entreprise Fasteris a eu lieu le mardi 4 octobre 2011. Elle en profite pour adresser ses vifs remerciements à son co-fondateur et directeur M. Laurent Farinelli, présent ce soir. Cette visite fut l'occasion de découvrir le monde extraordinaire du séquençage de l'ADN avec tout ce que cela implique de complexe pour les non-scientifiques. Ce fut un moment important et l'accueil qui leur a été réservé fut extrêmement chaleureux et très disponible de la part de l'équipe de M. Farinelli. Comme Mme Arnold avait pu l'annoncer précédemment, cette visite devrait être la première d'une série qu'elle aimerait pouvoir proposer au Conseil municipal, afin de bien découvrir les activités de la Commune et plus particulièrement de la zone industrielle.

3.6. Journée des entreprises

Toujours dans le cadre de la zone industrielle, **Mme Arnold** rappelle que la journée des entreprises aura lieu le jeudi 20 octobre 2011. Les conseillers municipaux ont reçu l'invitation sous forme de fascicule présentant le programme de la journée qui se déroulera sur deux demi-journées avec en matinée, pour thème, l'intégration des jeunes en entreprises vue comme un nouveau défi. L'après-midi sera consacré à la 'politique économique – quelle croissance ?', avec les invités que les conseillers municipaux peuvent découvrir dans ce petit planning. Ces derniers ont pu s'y inscrire et peuvent encore signaler leur présence auprès du secrétariat général.

3.7. Fin de l'exposition sur le thème de l'exploration des airs

Mme Arnold rappelle que l'exposition sur l'exploration des airs se terminera le vendredi 21 octobre 2011. Le prix du jury, ainsi que le prix du public récompenseront les jeunes auteurs. Mme Arnold suggère aux conseillers municipaux d'exprimer leur choix par le biais d'un petit bulletin.

3.8. En vacances dans mon quartier

Mme Arnold rappelle que l'opération 'En vacances dans mon quartier' se déroulera pendant les vacances d'automne en partenariat avec multiples associations de la Commune. Cette opération comprendra une invitation nouvelle aux techniques musicales et d'enregistrement. C'est sous forme de test que la chose se déroulera le lundi 24 octobre 2011, qui permettra de travailler sur le principe d'enregistrement studio en collaboration avec deux associations très dynamiques de notre Commune, à savoir 'What's music' et 'Plein-les-Watts'. Ces programmes sont proposés à la jeunesse avec des âges bien désignés au niveau de la participation.

3.9. Election de la nouvelle commission du personnel

Mme Arnold annonce que la nouvelle commission des membres du personnel de l'administration communale est composée de :

Mme Patricia Merad, présidente
M. Olivier Genecand, vice-président
M. Pacco Villar, trésorier
Mme Séverine Jacquesson, secrétaire
Mmes Sandra Stücki, Marie-Claire Mercier, membres
MM. Romain Fritz, Raphaël Boisserie, membres

3.10. Enquête publique sur la Chapelle-les-Sciens

Mme Monbaron annonce que l'enquête publique sur le projet de la Chapelle-les-Sciens est en cours. A l'instar de la population, les conseillers municipaux peuvent adresser leurs observations au Département d'ici au 3 novembre 2011.

3.11. Procédure de consultation sur le plan directeur cantonal 2030

Mme Monbaron annonce que la procédure de consultation du plan directeur cantonal 2030 est également en cours et qu'une délibération sera présentée au Conseil municipal du mois de novembre 2011 pour approbation en décembre 2011. La fin de la consultation est fixée au lundi 9 janvier 2012.

3.12. 20^{ème} anniversaire du Club de Natation de Plan-les-Ouates

Mme Monbaron informe que les 20 ans du Club de Natation se sont déroulés à la salle communale, il y a 15 jours.

3.13. Espace mis à la disposition, dans le journal communal 'Ouverture', des partis politiques représentés au Conseil municipal

Mme Monbaron rappelle qu'un espace a été mis à disposition des partis politiques représentés au sein du Conseil municipal, dans le journal communal 'Ouverture'. Les partis disposent d'un délai au 31 octobre 2011 pour adresser leur article, faute de quoi, une photo sera diffusée sur l'emplacement qui leur est réservé.

3.14. Repas de soutien du FC Plan-les-Ouates

Mme Monbaron annonce que le repas de soutien du FC Plan-les-Ouates se déroulera le 10 novembre 2011.

3.15. Rencontre entre la Commune et les clubs sportifs communaux

Mme Monbaron informe qu'une rencontre entre la Commune et les clubs sportifs communaux est également prévue le 10 novembre 2011, à 19H00, à l'école de commerce Aimée-Stitelmann.

3.16. Stage de hockey sur glace

Mme Monbaron annonce que le HC Plan-les-Ouates organise un stage de hockey pour ses membres les 12 et 13 novembre 2011 à Champéry.

3.17. Ouverture de la patinoire

Mme Monbaron annonce que la patinoire ouvrira, cette année, un peu plus tôt, soit le 19 novembre 2011 et fermera le 4 mars 2012.

3.18. Motion votée par le Conseil municipal en 2007

Mme Monbaron informe que, suite à une motion votée par le Conseil municipal en 2007, il avait été demandé que Plan-les-Ouates organise la Marche contre le cancer. Celle-ci se déroulera probablement le 12 mai 2012. Mme Monbaron invite les conseillers municipaux à prendre note de cette date, car cette manifestation devra compter, pour sa réussite, sur la présence de nombreux bénévoles le jour même. Elles les encourage à en parler autour d'eux.

3.19. Séance à Lancy, le 3 novembre prochain, ayant pour thème l'école Le Sapay

Mme Monbaron annonce qu'une séance aura lieu à Lancy le 3 novembre prochain, pour l'école Le Sapay. Cette séance est ouverte à tous les conseillers municipaux.

3.20. Séance Sport et Bâtiments du 10 novembre 2011

Mme Monbaron informe que la séance Sport et Bâtiment prévue initialement le 10 novembre 2011 est reportée au mercredi 16 novembre 2011, à 19H00.

3.21. Séance portant sur le plan cantonal 2030

Mme Monbaron annonce qu'une séance d'information sur le plan cantonal 2030 se déroulera le lundi 28 novembre 2011, à 19H00, en salle du Conseil municipal. Cette séance est également ouverte à tous les conseillers municipaux.

3.22. Présentation du goulet d'étranglement autoroutier de Genève – étude d'opportunité

M. Durand annonce que ce document qui a été largement repris par la presse la semaine dernière, a été déposé sur cmnet, rubrique 650, trafic régional de l'Office Fédéral des Routes. Cette étude recommande l'étude plus détaillée de trois variantes : un élargissement de l'actuelle autoroute, la création d'une deuxième autoroute à l'ouest de celle existante et une traversée de la rade. Cette étude constate aussi que l'autoroute à Genève est proche de la saturation.

3.23. Fermeture des chemins des Vuattes, de la Milice et du Bois-Malet au trafic de transit

M. Durand annonce que la fermeture de ces trois chemins au trafic de transit est enfin autorisée par la Direction Générale de la Mobilité (DGM) et qu'elle est prévue pour la semaine prochaine, pendant les vacances d'automne. Des informations sont en cours.

3.24. Réfection de la place des Aviateurs

M. Durand informe que les travaux de réfection de la place des Aviateurs ont démarré. Les barrières de chantier resteront en grillage sans bâches afin de conserver la vision sur la place. Le marché a été déplacé devant l'antenne jeunesse et les pièces emblématiques de la fontaine vont être déplacées d'ici la fin de la semaine afin d'être stockées dans l'attente d'une affectation plus définitive.

3.25. Travaux de rénovation des toitures du P2

M. Durand annonce que la première étape des travaux de rénovation des toitures du P2 est terminée. L'immeuble 12-14 et 16 de la route du Pré-du-Camp est à nouveau libre d'échafaudage. L'immeuble 32-34 et 36 du chemin de Vers le sera, quant à lui, d'ici la fin de la semaine. Les travaux d'isolation de la toiture devraient être terminés d'ici Noël pour les

immeubles 38 et 40 chemin de Vers et 2 et 4 chemin route du Pré-du-Camp. Pour les immeubles 6-8 et 10 chemin du Pré-du-Camp, les travaux commenceront après les vacances de Noël. A noter qu'ils seront interrompus pendant les vacances de Noël avec une reprise le 5 janvier 2012 et que la société de sécurité renforcera sa présence durant cette période. Selon les corps de métier sur place, l'isolation était bel et bien défailante, parfois pour des raisons d'usure normale, mais parfois également parce qu'il n'y en avait pas. M. Durand a demandé à recevoir un rapport à ce sujet.

3.26. Collecteurs eaux usées et eaux de pluie

M. Durand informe que la première étape de la réalisation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux de pluie qui a fait l'objet de la délibération D 128-2011 d'un montant de Frs 2'700'000.- votée par le Conseil municipal le 17 mai dernier, entre dans sa phase de concrétisation puisque l'appel d'offres au sens de l'AIMP est en cours avec un retour des offres prévu pour le 21 novembre 2011.

3.27. Tente de la Butte

M. Durand annonce que la tente de la Butte a une nouvelle fois subi des dégâts au cutter. Elle a donc été démontée pour réparations.

3.28. Patrimoine financier : mandat aux régies

M. Durand informe qu'à l'occasion d'une récente séance avec les régies, il a pu annoncer à ces dernières la décision du Conseil administratif de remettre leur mandat sur le marché au 1^{er} janvier 2013. Cela signifie que la Commune résiliera leur contrat durant le premier semestre 2012 et qu'en parallèle, elle lancera un appel d'offres car ce marché est soumis à la règlementation sur les marchés publics.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à h).

a) Aménagement et environnement du 26 septembre (annexe a)

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Social, famille, jeunesse et emploi du 29 septembre (annexe b)

Mme Guinand Maître, qui a remplacé le rapporteur lors de cette séance, donne lecture du rapport qu'elle a elle-même rédigé, lequel n'appelle aucune remarque.

c) Bâtiments énergie et emplacements communaux du 3 octobre (annexe c)

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Sport du 6 octobre (annexe d)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Sécurité et mobilité du 10 octobre (annexe e)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Culture et loisirs du 10 octobre (annexe f)

Mme Girard donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- g) **Petite enfance et écoles du 13 octobre** (annexe g)

Mme Willmann donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- h) **Finances et communication du 17 octobre** (annexe h)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération :**

- a) **D 131-2011 R : Crédit d'engagement de Frs 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand-Voiret, 1^{ère} étape de construction**

Le **Président** rappelle que ce projet de délibération D 131-2011 R (annexe 1) a fait l'objet d'une entrée en matière le 17 mai 2011 et d'un renvoi en commission Constructions (devenue la commission Bâtiments), laquelle a émis un préavis favorable par 9 voix pour et 1 abstention. Il précise que la personne qui s'est abstenue était absente au moment de la présentation du projet. Cette délibération est ensuite passée en commission Finances qui a émis un préavis favorable à l'unanimité. Le **Président** demande au Conseil administratif s'il désire apporter un complément d'information, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée non plus par les membres du Conseil municipal, le **Président** soumet aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 23 voix pour, ce projet de délibération D 131-2011 R.

- b) **D 07-2011 R : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B**

Le **Président** rappelle que ce projet de délibération D 07-2011 R (annexe 2), a fait l'objet d'une entrée en matière le 20 septembre 2011 et d'un renvoi en commission Aménagement, laquelle a émis un préavis favorable par 9 voix pour et 1 refus.

Le Conseil administratif n'ayant pas de complément d'information à apporter, le **Président** cède la parole aux membres du Conseil municipal qui souhaitent intervenir.

M. Gambuzza précise, à l'attention du public, que ce projet est passé une première fois pour une demande de dérogation pour un projet Minergie et qu'il repasse, ce soir, pour une augmentation du standard énergétique. Il propose donc de passer au vote et d'approuver cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 07-2011 R à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

c) **D 10-2011 R : Octroi d'une dérogation au rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88**

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de délibération D 10-2011 R (annexe 3) a déjà été faite lors de l'entrée en matière du 20 septembre 2011 et que cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement, laquelle a émis un préavis favorable par 7 voix pour, 2 refus et 1 abstention.

Il n'y a pas de complément d'information de la part du Conseil administratif.

Mme Guinand Maitre explique les raisons pour lesquelles elle s'est opposée à cette demande de dérogation : Son refus n'est pas uniquement motivé par la densité, mais parce qu'elle cherche à s'opposer à tout prix à la construction de villas près des revitalisations, entre autres celle de la Bistoquette, et des forêts. Il s'agit d'une pression supplémentaire à l'égard de la forêt et des efforts de renaturation qui ont coûté plus de Frs 1'500'000.- à la Confédération lors de la construction de l'évitement de Plan-les-Ouates. Tout ce qui contribue à représenter une pression sur ce genre de renaturations lui semble regrettable, d'où son opposition au projet, ou du moins à l'augmentation de la densité.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal vote par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, ce projet de délibération D 10-2011 R.

B. Proposition :

a) **Pr 01-2011 : Désignation des président-e-s et des vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2012**

A la demande du Président, **M. Valentin**, secrétaire du Conseil municipal, donne lecture de cette proposition Pr 01-2011 (annexe 4).

M. Gambuzza informe le secrétariat général que, d'entente avec M. Barros, il y a permutation entre le président et le suppléant pour les votations populaires du 25 novembre 2012. A savoir que ce sera M. Barros qui présidera ce Bureau de vote.

M. Barros déclare qu'il se sent très honoré de cette mission.

En l'absence d'avis contraire, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette proposition.

Le Conseil municipal accepte cette proposition Pr 01-2011 à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions :

a) M 01-2011 P : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises

A la demande du Président, **M. Gaud** donne lecture de cette motion (annexe 5), dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Gaud donne ensuite lecture de l'exposé des motifs. A l'issue de celle-ci, il prie les conseillers municipaux d'excuser l'absence du tableau auquel cette motion fait référence. Il explique que cette taxe professionnelle est très importante et que la nature du message est de faire un geste en faveur des entreprises, en période un peu plus difficile pour elles. Car il est vrai que si pour certaines des grandes entreprises domiciliées sur la Commune, la situation n'est pas si mauvaise, elle est plus critique pour d'autres. Si un abaissement de 5 % de cette taxe était effectué, cela représenterait environ Frs 300'000.- qui ne grèveraient en rien le budget communal. L'objectif est, bien entendu, d'intégrer ces deux motions (celle-ci et la suivante) à la réflexion de la commission Finances qui est en train d'examiner le budget dans sa globalité.

M. Barros annonce que le groupe des Verts propose le renvoi de cette motion en commission des finances.

Mme Guinand Maitre confirme que, bien évidemment, les socialistes approuvent cette demande. Elle serait contente que lors de la séance de la commission des finances, l'expression 'train de vie au-dessus de nos besoins' soit largement développée.

Mme Berthod Hutin informe que le PDC demande également un renvoi en commission des finances pour approfondir la vision politique du PLR liée à cette motion et pour discuter des questions de forme et de fond sur l'exposé des motifs. Il y a, en effet, quelques terminologies dont ils souhaitent pouvoir débattre avec le PLR.

M. Thorimbert informe, en tant que président de la commission des finances, que cette dernière, si la motion lui est renvoyée, va bien évidemment traiter du sujet. Il regrette cependant que la démarche du PLR (tant pour la baisse de la taxe professionnelle que pour celle du centime additionnel) intervienne aussi tardivement. Ces motions sont présentées le 18 octobre 2011, sachant que le budget sera voté à la mi-novembre. Ce qui signifie, et il fait un amalgame entre les deux motions puisque le discours est le même, que durant ces prochaines semaines il va falloir trouver des économies et trancher dans le budget 2012, étant donné que les deux motions proposent de faire cela pour le budget 2012. Il constate simplement que les commissions spécialisées préavisent favorablement, quasi à l'unanimité si ce n'est à l'unanimité, la très grande majorité des projets de budget et qu'il ne voit pas de suppression de lignes budgétaires. Puisqu'aujourd'hui, in fine, tous les commissaires semblent accepter ce qui est proposé par le Conseil administratif, qui va finalement décider de ce qui sera supprimé ? A ce jour, le budget qui leur a été proposé présente Frs 92'000.- de bénéfices. Il y aura, certes, quelques ajustements techniques à la hausse et à la baisse, mais si par hypothèse ces deux motions devaient être acceptées pour le budget 2012, cela devrait représenter entre Frs 2'000'000.- et Frs 2'500'000.- d'économies qu'il faudrait trouver. En se montrant intelligent, l'exercice pourrait certes être fait, mais comme les autres partis l'ont dit, ce qui intéresse aussi très fortement M. Thorimbert, c'est de savoir concrètement ce qui est démesuré ou ce qui relève de dépenses somptuaires à Plan-les-Ouates. En ce qui le concerne, à titre personnel, il refuserait le renvoi de ces deux motions en commission pour les motifs précités, sachant que,

de toute façon, la réflexion sur la taxe professionnelle va continuer au niveau cantonal et qu'il faudra aménager des contreparties, peut-être par des engagements des sociétés en matière d'écologie. M. Thorimbert rappelle également que M. Durand, conseiller administratif délégué aux finances a le souhait de négocier la taxe professionnelle pour autant que cela soit possible sur le plan légal, avec la future crèche qui devrait se retrouver dans le bâtiment de la piscine. Pour toutes ces raisons, il trouve donc prématuré de baisser le centime additionnel et la taxe professionnelle.

M. Gaud conçoit qu'ils auront l'occasion d'en rediscuter en commission des finances. Concernant la période à laquelle ces motions sont présentées, il fait remarquer que c'est toujours trop tard ou trop tôt. Il propose de les garder pour les 4 ans à venir. Il rappelle que la philosophie est simplement de réduire un peu les dizaines de millions de revenus supplémentaires que la Commune réalise chaque année. L'on est en début de législature et, effectivement, l'on a largement de quoi voir venir. Il observe que Plan-les-Ouates a baissé son centime additionnel de 7 point, avec l'appui de M. Durand et fait remarquer que l'éternel problème de l'établissement du budget se situe par rapport aux revenus qui sont annoncés l'année suivante. Il rappelle qu'à l'occasion d'une intéressante conférence donnée il y a quelques jours par le directeur du service du contrôle des communes, il leur a été expliqué que, légalement, la Commune avait la possibilité de déposer un budget déficitaire de Frs 2'500'000.- ou Frs 3'000'000.- sans rien supprimer, ce qui serait finalement assez opportun à Plan-les-Ouates. Et ce, avec pour seul justificatif, l'annonce des comptes de l'année suivante. Le directeur du contrôle des communes expliquait qu'il s'agissait uniquement d'un geste politique. Statistiquement, cela fait 15 ans que Plan-les-Ouates présente entre Frs 5'000'000.- et Frs 15'000'000.- de plus-value par année. Ce serait éventuellement un procédé à adopter. A discuter en commission Finances. M. Gaud fait remarquer que, sans toucher à une seule ligne budgétaire, on s'aperçoit que l'on aurait largement la possibilité de réadapter notre fiscalité.

Le Président lui demande si sa remarque de départ signifie qu'ils retirent leur motion.

M. Gaud lui répond que ce n'est pas le cas. Ils la déposent ce soir. Ils pourraient la déposer pour le 1^{er} janvier 2012, mais dans ce cas-là ils seraient trop tôt et on leur dirait, en 2013, qu'ils sont déjà en campagne électorale.

M. Gambuzza se réjouit de pouvoir discuter de ces deux motions en profondeur en commission. Néanmoins, il aimerait préciser que, si par pure hypothèse, le Canton devait supprimer la taxe professionnelle, la décision ne pourrait pas être prise en 2013 pour être appliquée en 2014 ; ce serait utopiste. Il y aurait donc un échéancier, ce qui permettrait aux communes, dans leurs projets de budget, de réduire cette taxe à néant jusqu'à l'échéance finale. Ce n'est alors pas de 5 % qu'elle serait diminuée et pour cette raison, il trouve la proposition du PLR un peu chiche. D'autre part, comme son préopinant l'a souligné, Plan-les-Ouates a déjà baissé son centime additionnel de 7 points en quatre ans. M. Gambuzza fait remarquer que sans être financier, ce qui est le cas d'aucun d'entre eux autour de cet hémicycle, hormis M. Ruffieux, sous la correction duquel il aimerait simplement faire remarquer à cette assemblée qu'en termes de finances et en termes d'économies, les projections sont très difficiles à faire et que l'économie est un sujet compliqué. Il serait donc d'avis que ce sujet soit débattu, mais qu'ils regardent surtout les comptes, parce que les comptes finaux pour le budget qu'ils votent aujourd'hui, ne seront connus que dans deux ans. S'il se réjouit de parler de tout cela, il lui semble qu'en ces périodes de disette il est un peu malvenu de vouloir faire des coupes dans le budget, alors qu'il faudrait plutôt avoir la sagesse de l'observateur et se poser la question : 'qu'en sera-t-il dans deux ans ?'. Il propose donc le renvoi de cette motion en commission.

M. Durand aimerait rendre les conseillers/ères municipaux/pales attentifs, surtout pour celles et ceux qui ne font pas partie de la commission des finances, au fait qu'il faut avoir quelques chiffres en tête s'agissant de la taxe professionnelle, chiffres qu'ils peuvent trouver sur cmnet. Il rappelle que, contrairement au centime additionnel, la taxe professionnelle ne touche que les personnes morales. Cela fait deux ou trois ans que le service financier fait des statistiques. Evidemment, la Commune est soumise au secret fiscal ; aucun nom de contribuables n'est donc cité. Pour un ordre d'idées, il informe qu'environ 260 contribuables paient la taxe minimale de Frs 30.-, ceux-ci ne sont pas touchés par cette motion. 430 contribuables paient entre Frs 30.- et Frs 5'000.-, qui correspondent à grosso modo Frs 475'000.- de recettes. Tout en haut de l'échelle, l'on compte 8 entreprises payant plus de Frs 1'000'000.- de taxe professionnelle. Clairement, le fait d'abattre la taxe professionnelle (et le PLR ne doit pas être surpris par son discours puisque celui-ci est constant), reviendrait surtout à favoriser les grosses entreprises puisque ce sont elles qui paient à peu près, en moyenne, plus de Frs 600'000.- de taxe par année. Ce serait donc le rendement du capital et non les travailleurs et les travailleuses qui en bénéficieraient. Le contexte est un peu compliqué, ce qui a déjà été expliqué en commission des finances, avec effectivement ce projet du Conseil d'Etat de simplifier la fiscalité sur les personnes morales sous la pression de l'Union Européenne en particulier. Il est question de baisse fiscale et il est difficile d'obtenir des chiffres précis puisque l'on est encore dans des simulations, mais cela représente entre Frs 500 millions et Frs 600 millions sur le Canton. Comment ceux-ci seront répartis n'est pas encore très bien défini. Les jeux sont donc loin d'être faits. La taxe professionnelle est un des leviers sur lesquels le Conseil d'Etat entend travailler parce que c'est bien pratique. Il s'agit d'un impôt qui rapporte à peu près Frs 250 millions aux communes. Evidemment que les gros bénéficiaires sont les communes disposant d'une zone industrielle, dont Plan-les-Ouates et surtout la Ville de Genève. M. Durand incite vivement tous les commissaires qui ne font pas partie de la commission Finances à bien prendre la mesure de ce que cette motion signifie. Il ne pense pas que ce soit le bon moment pour toucher à la taxe professionnelle à Plan-les-Ouates.

S'ils ne sont effectivement pas d'accord là-dessus et qu'ils ne vont pas se mettre d'accord ce soir, **M. Gaud** estime que M. Durand a tout de même bien expliqué la situation. Il s'agit plus d'une question de fond que de finances pures et dures. Le PLR pense que l'on pourrait faire un geste. M. Gaud explique à M. Gambuzza que s'il y avait suppression de la taxe professionnelle il s'en réjouirait, mais qu'en réalité, il s'agit de supprimer cette taxe-là et de trouver un autre système de financement. Finalement, le jour où il n'y aura plus de taxe professionnelle, il y aura une autre clé de répartition. En ville, cette taxe représente environ 20 % de leur budget, il serait donc impossible de la supprimer totalement. Il s'agit d'en reparler en commission.

M. Meylan relève que M. Gaud a exprimé quelque chose d'important. Il estime qu'il y a un problème de fond. Ce problème de fond est que ce n'est pas la première fois que le PLR fait ce genre de propositions et que le débat ne se fait jamais jusqu'au bout. Il souhaiterait que, pour une fois, lorsque le PLR fait ce genre de demandes, il aille jusqu'au bout de son raisonnement et fournisse une liste de chiffres et de lignes budgétaires sur lesquelles, selon eux, la Commune dépense trop ou sur lesquelles elle vit sur un train beaucoup trop élevé. A partir de là, ils pourront enfin être un peu concrets. A l'instar de M. Thorimbert, M. Meylan s'étonne que cette demande soit faite maintenant pour la simple et bonne raison que la façon dont les communes établissent leurs budgets est claire pour tout le monde : ils doivent être équilibrés. C'est la règle, voire la loi : le budget doit être équilibré. Ce qui signifie, à moins que la proposition ait un sens, que si ce Conseil accepte d'entrer en matière et accepte cette proposition, il devrait mandater tous les chefs de service et le responsable des finances dans l'espace d'un mois pour trouver Frs 2'000'000.- d'économies. Ces économies-là doivent être évidemment rediscutées au sein des commissions pour être acceptées. C'est pourquoi il pense qu'il serait peut-être plus sage, même si cela peut sembler ridicule, que cette proposition vienne effectivement en début

d'année ou en tout cas bien avant que les budgets commencent à être construits. A partir de là, ils auraient le temps de faire un débat de fond sur ce qui est proposé.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renvoi de cette motion en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 01-2011 P en commission Finances, par 19 voix pour et 4 refus.

b) **M 02-2011 P : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen**

En préambule, et avant de donner lecture de cette motion, M. Righetti remercie les conseillers municipaux d'avoir accepté de débattre de la motion précédente en commission et les prie d'excuser l'absence du tableau dont il est fait référence. Celui-ci leur sera remis ultérieurement. En outre, il rappelle qu'en huit ans, la Commune est passée d'un budget de Frs 23'000'000.- à Frs 45'000'000.- et qu'ils sont passé de Frs 1'800'000.- à Frs 7'300'000.- de recettes provenant de la taxe professionnelle, avec 2'600 habitants de plus. A l'issue de ce préambule, il donne lecture de la motion M 02-2011 P (annexe 6).

Après avoir remercié M. Righetti pour la lecture de cette motion, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Righetti poursuit avec la lecture de l'exposé des motifs.

M. Thorimbert a l'impression qu'il semble honteux de faire du bénéfice alors que cela est monnaie courante dans les entreprises privées. Le fait de faire des bénéfices permet tout de même de réduire la dette et les différents tableaux montrent, qu'effectivement, la commune de Plan-les-Ouates a réduit considérablement sa dette. Si, par chance, les taux d'intérêts sont actuellement extrêmement favorables, il faut être conscient que si, par hypothèse, les taux remontaient, 1 % de plus représenterait un coût supplémentaire de Frs 1'000'000.-. Raison pour laquelle il est partisan du fait de profiter de la richesse de la zone industrielle et des habitants, pour engranger de l'argent afin de diminuer la dette. A titre personnel, il s'opposera donc au renvoi en commission de cette motion qu'il refusera, à l'instar de la précédente.

M. Ruffieux annonce que le PDC demandera le renvoi de cet objet en commission des finances, même s'il sont également surpris de la date à laquelle cette demande est arrivée.

M. Valentin annonce que le MCG se prononce aussi pour le renvoi en commission de cette motion qu'il soutient activement. Il fait remarquer que vouloir comparer la gestion d'une commune à celle d'une entreprise privée est surprenant. Ceci dit, si le but n'est pas uniquement de faire du bénéfice, il pense, à l'instar du PLR, que l'on peut aussi envoyer un signal aux citoyens. A ce niveau-là, son parti soutient cette motion.

M. Gambuzza estime qu'en ces temps difficiles, et après avoir baissé le centime additionnel de 7 points, il est sage d'attendre de prendre connaissance des comptes 2011 afin de pouvoir vraiment décider de ce qui doit être fait. Il voudrait surtout faire remarquer au PLR que si cela fait des années que les radicaux réclament une baisse du centime additionnel, cela fait aussi des années que la Commune a eu la sagesse ou la vision de vouloir faire partager et améliorer

le confort de chaque habitant. Si cet impôt peut paraître, comme cela, injuste, il est là pour le plus grand bénéfice de tous. Il ne s'agit pas seulement de vouloir le baisser, il faut aussi démontrer qu'il est possible de le faire et ce, de manière tangible. Là-dessus, son parti sera évidemment très intransigeant et ne se laissera pas convaincre simplement par des effets d'annonces.

M. Gaud entend certaines choses qui l'étonnent toujours un peu, tel que le fait de comparer l'Etat à une entreprise. D'autre part, il aimerait que lui soit expliqué le rapport entre les plus-values massives que la Commune réalise, qui s'élèvent à des dizaines de millions de francs, et sa dette. Cette dernière ne peut pas être remboursée avec les bonis car il faut que les remboursements figurent au budget. Lorsqu'un objet est voté, le financement et le nombre d'annuités d'amortissement sont également votés. S'il est évidemment possible de sursoir à quelques années, à sa connaissance, il n'a pas été possible de baisser la dette de Frs 9'000'000.- avec le boni de l'exercice 2010. Il ne pense pas que cela puisse se faire ainsi.

M. Righetti rejoint M. Gaud sur le fait que la gestion d'une commune n'est pas la même que celle d'une entreprise et qu'elles ne peuvent être comparées. Sur ce point, il est surpris par les propos de M. Thorimbert. Pour information, il livre les chiffres des bénéfices réalisés depuis 2002 : Frs 7'600'000.- en 2002 , Frs 3'165'000.- en 2003, Frs 3'691'000.- en 2004, Frs 5'000'000.- en 2005, Frs 3'249'000.- en 2006, Frs 11'058'000.- en 2007, Frs 14'186'000.- 2008, Frs 8'228'000.- en 2009 et Frs 9'300'000.- 2010. M. Righetti fait remarquer que l'on a, d'une part, gagné de l'argent et, d'autre part, rendu ce que l'on devait rendre à l'habitant. Comme l'a dit M. Gambuzza, l'on a de toute façon adhéré aux besoins de la Commune. Il serait fort heureux de pouvoir en discuter en commission des finances et remercie le Conseil municipal de lancer le débat.

M. Gambuzza fait savoir que ce n'est pas ce genre d'arguments qui vont le faire changer d'avis et adhérer à cette motion. Une liste à la Prévert sur les bénéfiques, ce n'est pas suffisant quand le Conseil d'Etat fait des projections alarmistes sur ses propres budgets. Il pense que le message politique doit être cohérent et conséquent. La Commune ne peut se permettre de dire 'le Canton croule sous les dettes et les déficits, tandis que Plan-les-Ouates baigne dans l'argent et va pouvoir baisser la taxe professionnelle et le centime additionnel'. M. Gambuzza estime qu'il faut être prudent en termes de message. Plus que sur le fond, il juge malheureux et maladroit de déposer ces motions à ce jour et cette année. Parce que sur le fond, bien évidemment, le groupe des Verts a adhéré à cette baisse de centime de 7 points et serait même prêt à le diminuer encore de 3 points s'il le fallait. Cependant, en termes de période pour le faire, celle-ci est très mal choisie et il est absolument malheureux d'en débattre.

M. Gardiol avoue qu'en tant que nouveau membre du Conseil municipal, ce débat le passionne. Bien qu'en regard de ses convictions politiques il n'est pas tellement en faveur de ces motions, il est intéressé par le fait d'en discuter. Si maintenant, à titre totalement personnel, il refuse le renvoi de cette motion en commission Finances, comme ce fut le cas pour la motion précédente, c'est pour qu'elles reviennent à un autre moment qui ne soit pas celui du budget et qu'ils aient amplement le temps d'en reparler.

M. Durand précise qu'il n'est pas parti sur la base des millions d'excédents de revenus qui ont été mentionnés, lesquels ont bien servis à rembourser la dette. Il y a donc un lien direct entre les excédents de revenus et la dette. Plus il y a d'excédents, plus la dette (donc les emprunts) peut être amortie. Les emprunts et les amortissements sont deux choses différentes. Tout cela a été discuté en commission et ils auront l'occasion de revenir là-dessus.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commission des finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 01-2011 P en commission Finances par 19 voix pour, 2 refus et 2 abstentions.

7. QUESTIONS

7.1. Réfection des toitures route du Pré-du-Camp

Mme Willimann informe avoir reçu ce jour, en tant qu'habitante de la route du Pré-du-Camp, une lettre de la régie leur annonçant que des panneaux solaires seront installés sur certains bâtiments. Elle demande si cela a été budgété au niveau des travaux de départ et si cette installation aura une incidence sur les loyers.

M. Durand répond par la négative aux deux questions. La pose des panneaux solaires n'avait pas été prévue dans la délibération d'origine parce que la Commune n'y était pas soumise. Or, au moment de la demande d'autorisation elle s'y est vue contrainte, ce qui a fait l'objet d'une information au Conseil municipal. Des recettes, sous forme de subventions y sont associées et il n'y aura pas d'incidence sur les loyers.

7.2. Nettoyage de la parcelle sise au chemin des Sciers

M. Epenoy revient sur une question qu'il a déjà posée au printemps dernier concernant le nettoyage d'une parcelle sise au chemin des Sciers. Il leur avait été promis que cette parcelle allait être nettoyée étant donné que la Commune en est propriétaire à 50 % et que l'autre copropriétaire allait s'en charger. Or, à part tailler quelques branches d'arbres qu'il a d'ailleurs laissées sur place, le copropriétaire n'a rien fait. Ce qui fait que les déchets ménagers, le mazout et les déchets de jardin continuent à joncher cette parcelle, laquelle est toujours dangereuse pour qui la traverse. Qu'en est-il ?

Mme Monbaron explique qu'il n'y avait pas unanimité au sein du Conseil administratif sur la nature des travaux à réaliser, ainsi que sur les délais, mais que normalement, la situation devrait être réglée prochainement. Elle devrait pouvoir annoncer que cela a été fait, lors du prochain Conseil municipal.

7.3. Problèmes de connection WIFI

M. Gambuzza fait remarquer que les conseillers/ères municipaux/pales rencontrent des problèmes de connection WIFI. Soit il s'agit de revenir aux impressions papier et de renvoyer les tablettes, soit d'installer, dans la salle du Conseil municipal, un 'access point' avec une borne passante qui permette à 25, voire 30 Ipad de se connecter et d'aller chercher des informations.

Mme Monbaron avoue n'avoir eu aucun retour à ce sujet quel découvre ce soir. Elle prend bonne note de cette demande et y répondra au plus vite.

M. Righetti fait remarquer qu'il était intervenu auprès de M. Kellerhals, secrétaire général, pour lui faire part de ce problème de connection, lors d'une séance du Bureau. Il sait que cela est donc déjà en traitement et est sûr que quelque chose sera fait rapidement.

7.4. Classeur de documents remis aux conseillers municipaux en début de législature

M. Thorimbert annonce qu'il a feuilleté le classeur remis aux conseillers municipaux au début de la législature et s'interroge sur deux points. Le premier porte sur le document 'répartition des dicastères', sur lequel il est indiqué dans les particularités qu'il y aurait une gestion par projet et qu'un/une conseiller/ère administratif/tive serait désigné/e pour chaque projet d'importance et que la liste serait à définir. Or, M. Thorimbert n'a pas trouvé cette liste. Existe-t-elle ? Cas échéant, quand va-t-elle apparaître ? Sa deuxième question concerne la réouverture de la patinoire. Il demande si le Conseil administratif envisage d'établir une base réglementaire conforme car sur cmnet, ainsi que dans ce classeur, le règlement de la patinoire de Plan-les-Ouates indique que celle-ci est ouverte au public du 22 novembre 2008 au 1^{er} mars 2009. Il se permet donc de suggérer au Conseil administratif de régulariser la situation.

Mme Arnold prend note de ces remarques, annonçant que ces documents seront évidemment adaptés. Quant à la liste dont il est question, elle sera effectivement établie et jointe au programme de législature sur lequel le Conseil administratif se doit encore de travailler.

M. Thorimbert demande s'il y a un délai car il sait que les programmes de législature ont parfois de la peine à être établis.

Mme Arnold répond qu'ils n'ont pas eu de la peine à travailler sur le programme proprement dit, mais qu'ils ont peiné à trouver des lieux communs de rencontre. Les conseillers municipaux devraient recevoir ce programme avant la fin de l'année 2011.

7.5. Lettre aux locataires du Pré-du-Camp

Mme Cooposamy revient sur la question posée précédemment par Mme Willimann et informe que certains locataires du Pré-du-Camp, qu'elle connaît, ont reçu une lettre de la régie quant aux dérangements causés par les travaux, lettre leur annonçant qu'il n'y a plus le chapeau plastique.

Mme Willimann confirme avoir également reçu cette lettre, mais explique que sa question portait sur un autre courrier reçu ce jour concernant la pose de panneaux solaires qui devraient en principe diminuer les coûts d'eau chaude. Il s'agit de travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au départ dans la réfection des toitures. Sa question était de savoir si cela allait induire un coût supplémentaire au budget.

7.6. Tente installée sur la Butte

M. Righetti revient sur le problème de déprédation de la tente installée sur la Butte. Cela fait déjà la septième ou la huitième fois que celle-ci est envoyée en réparation pour les mêmes raisons. C'est pourquoi il souhaiterait que la Commune se penche sur ce problème et décide de ce qu'elle veut faire à ce propos. Cela commence à être très onéreux. A son avis, cette situation mériterait de faire l'objet d'un débat pour savoir si cette tente doit être réinstallée. Il constate que cela est un échec. En sera-t-il discuté en commission ou le Conseil administratif compte prendre une autre décision ?

Mme Monbaron répond qu'elle n'a pas le chiffrage exact du coût des réparations, mais que celui-ci pourra être communiqué. Cette tente a effectivement été lacérée une énième fois et cette fois-ci à plusieurs endroits. Il a donc été décidé de la faire réparer et de la ranger. Elle rappelle que cette tente avait été mise à disposition des jeunes qui s'étaient plus ou moins approprié le parking des Aviateurs, n'ayant pas d'endroit pour se réunir. Or, il s'avère que cette tente est plus souvent en réparation qu'installée sur la Butte. La Commune va donc la ranger et attendre de voir ce qui se passe. Est-ce que les jeunes retourneront au parking des Aviateurs ? Normalement, ce ne devrait pas être le cas, car la société de surveillance passera,

comme elle l'a fait l'hiver dernier, un quart d'heure toutes les heures. Même si ce n'est pas une réaction à avoir de la part des autorités, Mme Monbaron estime que la Commune n'est pas là pour payer sans arrêt les dégâts causés par les vandales. La proposition avait été de fournir une indication à l'emplacement où se trouvait cette tente, afin d'expliquer à la population pourquoi cette dernière n'avait pas été réinstallée. A ce jour, il n'y a pas eu de suite.

7.7. Parking du Vélodrome et des Petites-Fontaines

M. Righetti demande où en est le projet du parking du Vélodrome et des Petites-Fontaines, puisqu'une pétition a été déposée au Conseil municipal du mois d'avril et qu'à ce jour, les conseillers n'ont toujours pas de retour.

Mme Arnold explique que ce projet doit faire l'objet d'une nouvelle discussion au sein du Conseil administratif avant de revenir, évidemment, en commission sociale. Il faut donc attendre un peu. Elle en profite pour annoncer qu'un programme hiver est en train de se monter en vue de l'accueil des jeunes et de projections d'activités pour l'hiver en différents lieux. C'est également un objet qui sera présenté en commission sociale une fois que Mme Arnold l'aura proposé à ses collègues du Conseil administratif. Cela devrait se faire juste après les vacances d'automne.

7.8. Bilan de la zone 20 km/h route des Chevaliers-de-Malte

Mme Guinand Maitre demande s'il existe un bilan concernant la zone 20 km/h à la route des Chevaliers-de-Malte où il y a tout de même beaucoup de circulation. D'autant que les gros pots ont été déplacés et qu'à présent les voitures s'y croisent assez facilement. En principe une zone 20 km/h devrait être une zone où il y a très peu de voitures, une zone de rencontre. Mme Guinand Maitre ne sait pas si c'était une bonne idée de la réaliser à cet endroit, mais elle sait qu'un bilan doit se faire annuellement sur les zones 30 km/h. Elle trouverait intéressant que cela soit étudié comme il faut et espère recevoir une réponse à ce sujet prochainement.

M. Durand annonce avoir demandé à ce que des comptages soient effectués depuis la rentrée scolaire. Il avoue ne pas savoir si cela a été fait. Dès qu'il recevra ces chiffres, il les communiquera aux conseillers, ce qui leur fournira une première indication. En général, lorsque ces bilans sont faits, la première chose qui est relevée est l'accidentologie et, à sa connaissance, c'est assez calme de ce côté-là. Pour ce qui est de la vitesse et du trafic, ce n'est en effet pas forcément l'idéal. Les résultats de ces comptages démontreront également quel est l'impact de la fermeture des chemins du Bois-Malet, de la Milice et des Vuattes qui peut répartir différemment le trafic sur les routes des Chevaliers-de-Malte, du Pré-du-Camp et le chemin de Vers.

7.9. Chantier du CEVA

Mme Guinand Maitre rappelle que le chantier du CEVA va commencer et que cela va amener énormément d'ouvriers en voitures. Est-ce que les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates se sont préoccupées de ce que cela va représenter comme parking nécessaire ou comme système de parkings extérieurs avec bus de rabattement pour tous ces ouvriers ? Il va falloir y réfléchir car cela va représenter un gros problème.

M. Durand avoue que leur préoccupation, pour l'instant, est plutôt de savoir quel sera l'impact de ce chantier sur la circulation, avant d'imaginer les flots de travailleurs. Il avoue ne pas avoir encore pensé à cela. En revanche, il est assez inquiet de voir les perturbations que génère le moindre des petits chantiers mis en route par la commune de Lancy, y compris sur les trajets de mobilité douce. Il rappelle à Mme Guinand Maitre qu'il lui a transmis, en tant que

présidente de Pro Vélo, un message qu'il a adressé à la Direction Générale de la Mobilité, leur faisant remarquer qu'il est étrange de dévier la circulation sur les trottoirs et d'interdire les piétons sur certains tronçons de la route de Saint-Julien. Pour l'instant, il se dit plus préoccupé par cela que par l'afflux des travailleurs, d'autant que cela fait quatre ans que la Commune demande à la DGM quelles seront les mesures d'accompagnement et que, pour l'instant, rien ne leur est expliqué.

7.10. Campagne pour le nettoyage des graffitis

M. Meylan rappelle qu'une campagne pour effacer les graffitis doit être faite et qu'à ce propos, les propriétaires ont déjà été contactés. Or, cela fait plusieurs mois et il ne voit rien venir. Il demande ce qu'il en est et si cela va se faire.

M. Durand répond qu'il avait été convenu que tous les tags visibles depuis les espaces publics devaient être effacés. Si c'est le cas chez M. Meylan, que ce dernier a répondu et qu'il n'a pas été satisfait, c'est qu'il y a eu un 'bug'. M. Durand explique qu'ils ont cependant peiné à recevoir des retours des propriétaires.

M. Meylan explique qu'il a effectivement répondu, que la police est venue chez lui constater la situation, mais qu'à ce jour, rien n'a été fait.

M. Durand en prend bonne note et se renseignera à ce sujet, car ce n'est pas normal que rien n'ait été fait. Il avoue qu'il y a quand même un problème de mandataire, la Commune peinant à trouver des sociétés disponibles, mais que cela ne devrait tout de même pas prendre des mois.

7.11. Thermographie aérienne

M Meylan demande s'il l'on a des nouvelles quant aux résultats de la thermographie aérienne et à quel moment la population pourra en être informée.

M. Durand répond qu'il ne s'est pas renseigné pour cette séance du Conseil municipal parce que la personne en charge de cela au sein du service est en vacances. Normalement, les photos devraient être disponibles sur un site internet (ACG ou Service cantonal de l'énergie), d'ici la fin de l'année civile. Dès qu'elles seront reçues, ces informations seront communiquées aux conseillers municipaux.

7.12. Panneaux solaires route du Pré-du-Camp

M. Chal, revenant sur la pose des panneaux solaires à la route du Pré-du-Camp, estime qu'il s'agit quand même d'avertir les locataires que cette installation induira la pose de tuyaux et créera quelques nuisances au niveau des travaux (tuyauterie, peinture, maçonnerie, ...).

M. Durand se renseignera et regardera précisément où passent ces tuyaux et dans quels appartements.

8. DIVERS

8.1. Rubrique ACG sur cmnet

Mme Guinand Maître se dit satisfaite de constater qu'il existe à présent une rubrique ACG sur le cmnet. Pour avoir souvent demandé à ce que les conseillers reçoivent des nouvelles sur cette association, elle espère que cela va durer et sera suivi.

8.2. Doléances quant aux poubelles installées sous les abribus

Mme Guinand Maitre signale avoir reçu des doléances de personnes qui, au cours de leur promenades, se reposent de temps en temps sous les abribus. Or, sous ces abribus, des poubelles ont été installées, poubelles qui sont également utilisées pour les déjections canines, ce qui n'est vraiment pas agréable. Il semblerait que la commune de Bardonnex ait fait de même. Serait-il possible de déplacer ces poubelles qui sont une réelle nuisance ?

8.3. Affichages numériques aux arrêts de bus

Mme Guinand Maitre rappelle que lors de la précédente législature, M. Durand avait proposé de faire figurer aux arrêts de bus un affichage numérique des horaires. A l'époque, cette proposition avait rencontré des oppositions. Pour utiliser souvent les TPG en période de mauvais temps, Mme Guinand Maitre estime que cela serait une très bonne chose. C'est pourquoi elle demande à ce que le Conseil municipal y repense et le prévoie, peut-être pas dans ce budget, mais dans le prochain, en tout cas pour les arrêts du D et du 4 sur la route de Saint-Julien. Bien que ces horaires lumineux soient effectivement aux frais de la Commune, ils s'avèreraient très utiles, d'autant que les TPG effectuent des modifications de leur système de lignes (similaire à celui de Berne) impliquant plusieurs horaires. Cet affichage manque furieusement et Mme Guinand Maitre estime que la Commune pourrait vraiment faire l'effort d'investir là-dedans.

8.4. Nouvelle application TPG

M. Gambuzza annonce que les TPG ont sorti une application dynamique pour leurs horaires, laquelle offre également une information voyageurs quant aux perturbations sur les lignes. Cette application est gratuite et il encourage vivement les membres de l'assemblée à la télécharger, car elle s'avère très utile pour ceux qui utilisent fréquemment les TPG.

8.5. Comité de pilotage de La julienne du 2 octobre 2011

Mme Girard fait un bref retour sur le comité de pilotage de La julienne, comme l'a demandé l'administratrice, Mme Corinne Dufay Demaurex qui leur a présenté les activités de la Maison, ainsi que la répartition des tâches du comité de pilotage, lors de la première séance de ce comité le 11 octobre 2011. A Cette occasion, ils ont abordé le rapport 2010, le règlement de La julienne, ainsi que le calendrier de la salle Després et fixé la date des prochaines séances.

8.6. Plaintes quant à l'état du chemin du Verbant à Saconnex-d'Arve Dessus

M. Chal informe avoir reçu des plaintes sur l'état du chemin du Verbant, de la part des maraîchers qui y travaillent avec leurs tracteurs et leurs chars dépourvus d'amortisseurs. Ce chemin est plein de trous. M. Chal suggère que la Commune comble ces trous avec du goudron, estimant qu'il y a un minimum à faire à cet endroit.

Il n'y a plus de divers.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H45 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 7 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Francisco Valentin

Le Président
Richard Jeanmonod

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement et environnement du 26 septembre
- b) Social, famille, jeunesse et emploi du 29 septembre
- c) Bâtiments, énergie et emplacements communaux du 3 octobre
- d) Sport du 6 octobre
- e) Sécurité et mobilité du 10 octobre
- f) Culture et loisirs du 10 octobre
- g) Petite enfance et écoles du 13 octobre
- h) Finances et communication du 17 octobre

Annexe 1)

D 131-2011 R : Crédit d'engagement de 2 060 000 F pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand-Voiret, 1ère étape de construction

Annexe 2)

D 07-2011 R : Augmentation du rapport de surface des parcelles N° 6889 et 6890, demande complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1, construction de 2 villas mitoyennes Minergie P jumelées à une villa existante, chemin des Petits-Bois 63A, 63B

Annexe 3)

D 10-2011 R : Octroi d'une dérogation au rapport de surfaces de la parcelle N° 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88

Annexe 4)

Pr 01-2011 : Désignation des président-e-s et des vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2012

Annexe 5)

M 01-2011 P : Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises

Annexe 6)

M 02-2011 P : Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen

Annexe 7)

Questions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION :
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions.

Rapport de commission du : 26 septembre 2011

Plan de site Arare-Dessus et Dessous en présence de M. D. Golchan, mandataire

- A l'unanimité, la commission s'est prononcée en faveur du régime de hameau pour le déclassement d'Arare Dessus ainsi que du maintien de la zone agricole. Ce lieu sera régit par un règlement d'application.
- Le périmètre de la Chatière est inclus dans le hameau par 9 Oui, 0 Non et 1 Abstention.
- La commission entérine la démolition des serres du domaine d'Alcire, par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

Arare dessous

- La commission s'est prononcée en faveur du maintien de la zone villa de Trapas-Loup 8 voix pour et 2 voix contre.
- Une extension sur la zone agricole bâtie en zone 5 est votée à l'unanimité des commissaires.
- Secteur en triangle route de Saint-Julien – Chatière, la Commission opte pour le déclassement du secteur de Saint-Julien en zone 4 par 9 voix pour et 1 abstention.
- Secteur des Vaulx la Commission observe que la zone est inconstructible, en raison du passage souterrain de l'autoroute. Le statut quo s'impose donc.

Délibération D07-2011 P. dérogation du rapport de surface des parcelles 6889-6890 situées au chemin des Petits Bois.

- La Commission approuve cette augmentation par 9 oui, 1 non sans abstention.

Délibération D10.2011 P dérogation du rapport de surface de la parcelle 4756. situé sur la route d'Annecy.

- La Commission approuve l'augmentation de la densité par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Pour la commission, GAMBUZZA Antonio
Plan-les-Ouates, le 28 septembre 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SOCIAL, FAMILLE, JEUNESSE ET EMPLOI**

Date de la séance de la commission : jeudi 29 septembre 2011 – 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

- 1) Présentation du service de l'action sociale et de la jeunesse par Madame Séverine Jacquesson, suivie par des questions des commissaires
- 2) La commission a commencé l'étude des lignes du budget 2012 concernant le service
- 3) La commission a voté à l'unanimité un dépassement de 1480 .- de la subvention attribuée à la Fondation Sommet Mondial des Femmes
- 4) La commission a voté à l'unanimité une subvention extraordinaire de 6000.- à la VAQ (association de quartier du Vélodrome) pour des animations au cours du dernier trimestre 2011
- 5) Quelques communications du Conseil administratif :
 - état actuel du projet du café du Marais
 - le Locados et l'accueil des jeunes adultes

Rapporteur : Geneviève Guinand Maitre – 29 septembre 2011

Conseil municipal du 18 octobre 2011

Rapport commission
Bâtiments, énergie et emplacements communaux

Date de la séance : 3 octobre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

D 131-2011 : Crédit d'engagement de 2 060 000 F pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, 1ère étape de construction, en présence de M. Cassan du bureau Geos, mandataire, et de M. Martin de la DGEau

Les commissaires ont préavisé favorablement au crédit de Fr. 2'060'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, par 9 voix pour et 1 abstention, cette dernière étant explicable par le fait que le commissaire, arrivé tardivement, n'a pu entendre l'intégralité des débats.

Le préavis favorable est motivé par la nécessité d'entreprendre rapidement ces travaux. En effet, le rapport d'état des canalisations relève que les collecteurs EU et EP situés sous le chemin du Grand-Voiret présentent des problèmes d'écoulement, un manque de capacité hydraulique et un état de dégradation avancé à très avancé. Ces travaux relèvent de la compétence de la commune et répondent à une obligation légale de remédier à la situation. Des travaux de réaménagement seront réalisés, notamment en matière d'éclairage.

Un 2^{ème} crédit devra être voté en 2012 pour compléter l'assainissement, en aval du chemin, en concertation avec la commune de Lancy qui participera financièrement à ce 2^{ème} crédit dont le montant est évalué entre Fr. 1'800'000.— et Fr. 2'000'000.--

Le rapporteur : Denis Thorimbert
8 octobre 2011

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORT**

Date de la séance de la commission : jeudi 6 octobre 2011 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. MM Lazzarelli et Bolomey font la présentation du secteur sport à la commission, qui remercie les intervenants de leur clarté et des réponses apportée aux questions des commissaires.

2. La commission donne un préavis favorable aux lignes du budget sport par 9 oui, et 1 abstention.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 13 octobre 2011

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE ET MOBILITE</p> |
|---|

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 10 octobre 2011 à 20h

1. D 13-2011 : Budget de fonctionnement 2012

A l'unanimité des membres présents lors de cette séance, un préavis favorable est émis concernant le traitement des lignes budgétaires relatives à cette commission.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
12 octobre 2011

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE ET LOISIRS</p> |
|---|

Date de la séance de commission : Lundi 10 octobre 2011 à 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal

- **Délibération D13-2011 : Budget de fonctionnement 2012 - traitement.**

Un préavis favorable de toute la commission a été donné sur le budget de fonctionnement 2012.

- **Délibération D 134-2011: Crédit d'engagement de 1 350 000 F en vue des travaux d'aménagement complémentaires à l'Espace Vélodrome.**

Retour des conseillers municipaux sur la visite de l'Espace Vélodrome du 1^{er} octobre 2011. La commission est favorable à une séance commune avec la commission Bâtiment, Energie et emplacement communaux en présence des mandataires.

Elle souhaite que le projet soit scindé en deux (travaux d'aménagement intérieurs / travaux d'aménagement extérieurs) pour cette séance.

Le rapporteur : Sarah Girard
Le 17 octobre 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE ET ECOLES

Date de la séance de la commission : Jeudi 13 octobre 2011

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Point 1: Traitement du budget de fonctionnement 2012 :D13-2011

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le projet de budget 2012 concernant la Petite enfance et les écoles.

Point 2

La commission a été informée et sensibilisée par les deux responsables de service concernant le travail bénéfrique effectué tout au long de l'année par les civilistes , notamment au sein de la crèche Le VéloRouge. Elle souhaite que la demande initiale du service , à savoir le maintien de 3 civilistes sur l'année, soit reconsidérée.

Le rapporteur : I. Willimann
13.10.2011

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p> |
|--|

Date de la séance de commission : 17 octobre 2011

Lieu : Salle des commissions

**Délibération D 131-2011 : Crédit d'engagement de 2 060 000 F pour
l'assainissement et le réaménagement du chemin du Grand Voiret, 1^{ère} étape
de construction**

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, cette délibération.

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 18 octobre 2011



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 131-2011**
Séance du 18 octobre 2011

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement pour l'assainissement et le réaménagement
du chemin du Grand-Voiret – 1^{ère} étape de construction

Vu l'obligation légale de procéder aux aménagements nécessaires en matière de canalisations sur l'ensemble du territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu les résultats du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) relevant que les collecteurs EU et EP situés sous le chemin du Grand-Voiret présentaient des problèmes d'écoulement, un manque de capacité hydraulique et un état de dégradation avancé à très avancé,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs GEOS SA par le Conseil administratif, pour l'étude du projet d'assainissement et de réaménagement du chemin du Grand-Voiret,

vu l'exposé des motifs EM 131-2011 d'avril 2011, comprenant le descriptif du projet, l'estimation des coûts des travaux et les plans relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, qui devrait être délivrée en mai 2011,

vu la nécessité de réaliser, en 2^{ème} étape de construction, un bassin de rétention des EP qui sera situé sur le territoire de la Ville de Lancy,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'assainissement et de réaménagement du chemin du Grand-Voiret, 1^{ère} étape de construction,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de 2 060 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux, dont à déduire la participation du fonds cantonal d'assainissement estimée à 250 000 F et le prélèvement sur le compte de la « taxe d'écoulement » de 100 000 F, la dépense nette prévue s'élève à 1 710 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 060 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 1 710 000 F au moyen de 30 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2012 à 2041.
5. De prélever sur le compte de la « taxe d'écoulement » auprès de la Caisse de l'Etat la somme de 100 000 F, qui sera comptabilisée en recette d'investissement, sous rubrique No 71.612.

SCA/PhZ – SF/PL 18.10.2011



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 07-2011**
Séance du 18 octobre 2011

DELIBERATION

relative à l'augmentation du rapport de surfaces des parcelles N° 6889 et 6890, demande définitive complémentaire d'autorisation de construire DD 103'919/2-1 construction de 2 villas mitoyennes Minergie jumelées à une villa existante - modification du sous-sol de la villa existante – couverts à voitures - places de parking extérieures – pose de panneaux solaires en toitures – aménagements extérieurs
chemin des Petits-Bois 63A, 63B – Plan-les-Ouates

Vu la demande complémentaire en autorisation de construire DD 103'919/2-1 déposée le 10 juin 2011 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Gérard Willemin et M. Marc Imhof, architectes, relative à la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante, sous l'égide d'un concept Minergie P, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures - places de parking extérieures, pose de panneaux solaires en toitures et aménagements extérieurs,

vu la demande initiale en autorisation de construire DD 103'919-4, déposée le 6 octobre 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par M. Gérard Willemin et M. Marc Imhof, architectes, relative à la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante, sous l'égide d'un concept Minergie, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures et places de parking extérieures, qui a fait l'objet de la délibération D 118A-2011, acceptée par le Conseil municipal le 22 mars 2011,

vu le calcul du coefficient d'utilisation des parcelles N° 6889 et 6890 de 1537 m², prévoyant l'augmentation d'un indice d'utilisation du sol de 36 %, (au lieu de 32.8 % prévu dans le projet initial) en zone 5 pour les 2 villas projetées et de 30 % pour la villa existante,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, entre 27,5% et 44% pour les projets respectant un standard de haute performance énergétique (Minergie), respectivement entre 30% et 48% pour les projets respectant un standard de très haute performance énergétique (Minergie P ou ECO),

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 36 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande définitive en autorisation de construire déjà au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet complémentaire de construction N° DD 103'919/2-1 pour la construction de 2 villas mitoyennes jumelées à une villa existante sous l'égide d'un concept Minergie P, modification du sous-sol de la villa existante, couverts à voitures, places de parking extérieures, pose de panneaux solaires en toitures et aménagements extérieurs sur les parcelles N° 6889 et 6890 de 1537 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 36 %, en zone 5 pour les 2 villas projetées et de 30 % pour la villa existante.
2. De conditionner cet accord à la constitution d'une servitude de non bâtir au profit de la commune de Plan-les-Ouates sur les parcelles 6889 et 6890, mentionnant qu'étant donné l'utilisation faite des droits à bâtir à ce jour par ce projet, plus aucune dérogation au rapport de surface ne sera acceptée sur ces deux parcelles par la Commune de Plan-les-Ouates tant que ces dernières seront sises en zone 5.

SCA/PhZ/bg 18.10.11



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 10-2011**
Séance du 18 octobre 2011

DELIBERATION

relative à l'augmentation du rapport de surfaces de la parcelle No 4756, demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus HPE à la route d'Annecy 88
Plan-les-Ouates

Vu la demande préalable No DP 18'386-1, déposée le 20 juillet 2011 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par AR-TER - atelier d'architecture, relative à la construction de quatre logements contigus sous l'égide d'une haute performance énergétique (HPE),

vu le calcul du coefficient d'utilisation de la parcelle N° 4756 de 2236 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 35 % en zone 5, pour la construction de quatre logements contigus,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets respectant un standard de haute performance énergétique (Minergie) et entre 30 % et 48 % pour les projets de standard de très haute performance énergétique (Minergie P ou ECO),

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 35 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande définitive en autorisation de construire sous forme d'une délibération au Conseil municipal, en raison de l'augmentation du rapport des surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi B 6 05 sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 2 abstentions

1. De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la demande préalable DP 18'386-1 pour la construction de quatre logements contigus sous l'égide d'une haute performance énergétique, sur la parcelle N° 4756 de 2236 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 35 %, en zone 5.

SCA 18.10.11

PROPOSITION
Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s
des Bureaux de vote en 2012

Considérant :

- la lettre du département des institutions, service des votations et élections du 27 juillet 2011, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2012 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2012 :

Votation populaire du 11 mars 2012

Président-e : Xavier Magnin
Suppléant-e : Philippe Rochetin

Vice-président-e : Antonio Gambuzza
Suppléant-e : Flavio Barros

Election de la Cour des comptes du 22 avril 2012

Président-e : Roberto Righetti
Suppléant-e : Michel Favre

Vice-président-e : Richard Jeanmonod
Suppléant-e : Eric Gardiol

Votation populaire du 17 juin 2012

Président-e : Francisco Valentin
Suppléant-e : Alexandra Saas

Vice-président-e : Jean-Michel Meylan
Suppléant-e : Marianne Gärtner

Votation populaire du 23 septembre 2012

Président-e : Francis Maitre

Suppléant-e : Richard Jeanmonod

Vice-président-e : Marie-Françoise Coopoosamy

Suppléant-e : Alain Martignoni

Votation cantonale du 14 octobre 2012 sur la nouvelle constitution de la République et Canton de Genève

Président-e : Dominique Tinguely

Suppléant-e : Catherine Bortscher

Vice-président-e : Cédric Epenoy

Suppléant-e : Pierre-Alain Gaud

Votation populaire du 25 novembre 2012

Président-e : Flavio Barros

Suppléant-e : Antonio Gambuzza

Vice-président-e : Patrick Ruffieux

Suppléant-e : Philippe Rochetin

Plan-les-Ouates, le 18 octobre 2011 – P.Melli

MOTION**« Pour une taxe professionnelle plus proche de la réalité et plus proche des entreprises »**

Considérant :

- La réalité de ces dernières années laissant apparaître des bénéfices de plusieurs millions, même après amortissements extraordinaires, préfinancements divers et baisse du centime additionnel.
- Les bonnes perspectives financières de notre commune, en particulier avec le développement de notre zone industrielle et l'arrivée prochaine de nouveaux habitants.
- Notre devoir de mettre un frein raisonnable aux dépenses non nécessaires mais dictées par une situation financière trop confortable.
- L'impossibilité de justifier la nécessité d'accumuler des bénéfices.

**Le Conseil Municipal
invite le Conseil Administratif**

A procéder à un abaissement supplémentaire de 5% du taux de la taxe professionnelle communale 2012.

Pour le PLR
Joaquim Barbosa, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Roberto Righetti

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le président, chers collègues,

La question de savoir à quoi servent nos impôts et la constatation que notre commune cumule des bénéfices conséquents année après année sont d'actualité.

Comme vous le savez, les entreprises sises à Plan-les-Ouates, petites ou grandes, contribuent largement et depuis de nombreuses années au bien-être de nos finances communales.

Cela fait plusieurs fois que nous vous proposons de baisser tant les centimes additionnels que le taux de la taxe professionnelle communale mais nous n'avons jamais été suivis sur ce dernier point.

S'il est vrai que la situation économique actuelle ne semble pas forcément toucher toutes les catégories d'entreprises et qu'au final les plus importantes de notre commune semblent bien se porter, il faut prendre en compte que toutes ne sont pas logées à la même enseigne et qu'indépendamment de ces considérations il faut parfois simplement savoir faire un geste, à titre de remerciement.

Vous nous direz probablement que le système fait que ce sont les entreprises les plus importantes qui seront le plus exonérées... Ce motif vous semble-t-il suffisant pour ne vous poser aucune question ? En ce qui nous concerne, nous nous en posons plusieurs :

- Comment justifier le maintien de rentrées fiscales qui nous conduisent à mener un train de vie bien au-dessus de nos réels besoins ?
- Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?
- Quelle commune allons-nous finalement laisser à nos enfants ?
- Comment pourrions-nous continuer à justifier de telles différences avec des communes de tailles similaires à la nôtre ?

Nous saisissons également l'occasion pour vous rappeler que l'existence future de cette taxe est actuellement sujette à des grandes discussions au niveau cantonal. Si celle-ci venait à être abolie d'ici quelques années, la baisse progressive de son taux dès maintenant permettra à nos successeurs, à la prochaine législature déjà:

- d'aborder sereinement cette suppression,
- de ne pas se retrouver face à un manque subi et important de rentrées fiscales,

car ne nous leurrions pas, d'ici-là le budget communal aura poursuivi son inexorable croissance...

Nous vous remercions donc d'accorder un bon accueil à cette proposition.

Annexe : 1 tableau comparatif 2002-2012

MOTION**« Pour un centime additionnel plus proche de la réalité et plus proche du citoyen »**

Considérant :

- La nécessité pour notre municipalité, de disposer d'une fiscalité juste, permettant d'accomplir les devoirs de notre administration envers nos concitoyens.
- La réalité de ces dernières années laissant apparaître des bénéfices de plusieurs millions, même après amortissements extraordinaires, préfinancements divers et baisses du centime additionnel.
- Les bonnes perspectives financières de notre commune, en particulier avec le développement de notre zone industrielle et l'arrivée prochaine de nouveaux habitants.
- Notre devoir de mettre un frein raisonnable aux dépenses non nécessaires mais dictées par une situation financière trop confortable.
- L'impossibilité de justifier la nécessité d'accumuler des bénéfices.

**Le Conseil Municipal
invite le Conseil Administratif**

A procéder à un abaissement d'au moins 2 centimes additionnels pour le budget 2012.

Pour le PLR

Joaquim Barbosa, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Roberto Righetti

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le président, chers collègues,

Mais à quoi servent nos impôts ?

A ne financer que les divers services que doit accomplir notre commune dans le cadre légal fixé par la loi ?

Non bien sûr, ET LA COMMUNE VA DEJA BEAUCOUP PLUS LOIN DANS DE NOMBREUX DOMAINES, on peut le regretter ou s'en réjouir, cela dépend des options et sensibilités politiques de chacun.

A PLAN-LES-OUATES, malgré les efforts que l'on fait (hélas) pour aligner nos dépenses sur nos recettes, notre commune réalise encore de substantiels bénéfices.

Nous nous soulageons en nous répétant que ces derniers sont dus à une mauvaise évaluation de la part des services de l'Etat et que nous n'en sommes pas responsables.

Nous nous répétons également que bientôt, un jour, nous aurons de nouveaux et lourds investissements à réaliser... (une école aux Sciers, des écoulements, des acquisitions de terrain à prévoir, etc, que nous amortirons comme les autres sur de nombreuses années...)

Nous savons pourtant faire preuve de grande volonté et de grande persévérance en matière de dépenses. Réclamée par notre groupe depuis plusieurs années, mais sans succès, l'arrivée d'un nouveau ministre des finances a finalement permis de convaincre les plus réticents d'entre nous à accepter, il y a peu, une baisse substantielle, qui n'est à l'évidence pas suffisante.

Notre proposition de baisse du centime n'a rien de très nouveau, elle nous paraît encore nécessaire de manière douce...

Nous demandons simplement que la population et les travailleurs sis à Plan-les-Ouates puissent bénéficier rapidement de la clairvoyance politique dont notre Commune a su faire la preuve dans un proche passé.

INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2011

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Jeanmonod**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

M. Laurent Seydoux se réfère à la désignation des président-e-s et vice-président-e-s des Bureaux de vote pour les élections et votations en 2012. Si l'on peut reconnaître et favoriser la question de la milice, force est malheureusement de constater que Plan-les-Ouates s'est systématiquement distinguée sur la lenteur de ses résultats et sur un certains nombres de 'couacs'. Il demande si le Conseil administratif a prévu un accompagnement par une personne qui puisse suivre le déroulement des opérations durant ces élections et votations, de façon à ce que ces 'couacs' ne se produisent plus, car il est désagréable que Plan-les-Ouates soit toujours la dernière commune à rendre ses résultats.

Mme Monbaron lui répond qu'aux vues des dernières séances qui ne se sont effectivement pas très bien passées, il a été décidé d'informer les personnes qui vont présider les Bureaux de vote, de leur donner une formation et de leur fournir les explications nécessaires de manière à ce qu'elle puissent mener à bien la mission qui leur est confiée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats à 21H45.